

# **CENTRE SOCIAL RURAL DU THELLE BRAY**

Association Loi 1901  
Siège social : BP 30  
60390 Auneuil

## **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2011

**Audit Conseil Expertise, SA**  
*Membre de PKF International*  
Commissaire aux Comptes  
17, boulevard Augustin Cieussa  
13007 Marseille

46, rue Paul Valéry  
75016 Paris

**Audit Conseil Expertise, SA**  
*Membre de PKF International*  
Commissaire aux Comptes  
17, boulevard Augustin Cieussa  
13007 Marseille

46, rue Paul Valéry  
75016 Paris

**CENTRE SOCIAL RURAL DU THELLE BRAY**

Association Loi 1901  
Siège social : BP 30  
60390 Auneuil

**Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels  
Exercice clos le 31 décembre 2011**

Aux membres de l'Association,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels du Centre Social Rural du Thelle Bray, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

**1. Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans la note « faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe concernant le transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2011 à l'Association Départementale des Centres Sociaux Ruraux de l'Oise des fonds associatifs au 31 décembre 2010 relatifs aux services autorisés et en conséquence à la non comptabilisation de ces services dans les comptes de votre association à partir du 1er janvier 2011.

## **2. Justification de nos appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **3. Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier présenté et dans les documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris, le 25 juin 2012

**AUDIT CONSEIL EXPERTISE, S.A**  
**Commissaire aux comptes**



**Guy CASTINEL**

**BILAN**  
au 31/12/2011

<b>ACTIF</b>	<b>EXERCICE N</b>			<b>EXERCICE</b>
	<b>Brut</b>	<b>Amort/Dépréci</b>	<b>Net</b>	<b>N-1</b>
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>9 804,86</b>	<b>7 588,12</b>	<b>2 216,74</b>	<b>527,61</b>
FRAIS D'ETABLISSEMENTS				
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	9 804,86	7 588,12	2 216,74	527,61
IMMOBILISATION INCORPORELLES EN COURS				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>96 887,49</b>	<b>78 377,17</b>	<b>18 510,32</b>	<b>17 739,38</b>
TERRAINS				
CONSTRUCTIONS				
INST. TECHN. MAT ET OUTILL	18 972,64	16 816,04	2 156,60	2 933,41
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	77 914,85	61 561,13	16 353,72	14 805,97
IMMO. CORPO. EN COURS				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>352,50</b>		<b>352,50</b>	<b>352,50</b>
PARTICIPATIONS/CREANCES RATT. A DES PART.				
AUTRES TITRES IMMOBILISES				
PRETS				
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	352,50		352,50	352,50
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b> I	<b>107 044,85</b>	<b>85 965,29</b>	<b>21 079,56</b>	<b>18 619,49</b>
COMPTES DE LIAISON (1)				
<b>TOTAL</b> II				
<b>STOCKS ET ENCOURS</b>				
MAT. PREM. ET FOURNITURES				
AUTRES APPROVISIONNEMENTS				
EN COURS DE PRODUCTION (BIENS ET SERV.)				
PRODUITS INTERMEDIAIRES ET FINIS				
MARCHANDISES				
AV. ET ACOMPTES VERS/CD				
<b>CREANCES</b>	<b>147 944,32</b>	<b>2 714,33</b>	<b>145 229,89</b>	<b>162 842,51</b>
CREANCES REDEVABLES ET CPTES RAT	93 913,12	2 714,33	91 198,69	71 802,54
AUTRES CREANCES	54 031,20		54 031,20	91 039,97
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEM.</b>				
<b>DISPONIBILITES</b>	<b>135 859,23</b>		<b>135 859,23</b>	<b>31 801,18</b>
<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>	<b>659,65</b>		<b>659,65</b>	<b>716,00</b>
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b> III	<b>284 463,20</b>	<b>2 714,33</b>	<b>281 748,77</b>	<b>195 359,69</b>
CHARGES A REPARTIR SUR PLUS.EX. IV				
PRIMES DE REMB. DES OBLIGATIONS V				
ECART DE CONVERSION ACTIF VI				
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>391 508,05</b>	<b>88 679,62</b>	<b>302 828,33</b>	<b>213 979,18</b>

**BILAN**  
au 31/12/2011

<b><u>PASSIF</u></b>	<b>EXERCICE N</b>	<b>EXERCICE N-1</b>
<b>FONDS PROPRES</b>		
FONDS ASSOC. SANS DROIT DE REP		
FONDS ASSOC. AVEC DROIT DE REP		
DONTS ET LEGS		
SUBVENT. D'INVESTISSEMENT /BIENS RENOUV. RESERVES	26 272,23	26 272,23
EXCEDENT AFFECTES A L'INVESTISSEMENT		
RESERVES DE COMPENSATION		158,01
EXCED. AFFEC.COUVERT. BESOIN FDS ROULEMENT		
AUTRES RESERVES REPORT A NOUVEAU	7 622,45	7 622,45
REPORT A NOUVEAU (gestion non contrôlée par les fi	24 698,90	2 538,81
DEPENSES REFUSEE /AUTORIT TARIFCAT.		-116,00
RESULTAT S/CONTRÔLE DE TIERS FINANCEURS		-1 239,57
DEP.NON OPPOSABLES AUX TIERS FINANCEURS		
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 056,93	18 779,00
SUBVENT. D'INVESTISSEMENT /BIENS NON RENOUV. PROVISIONS REGLEMENTEES	30 770,35	37 766,64
COUVERTURE BESOIN EN FDS DE ROULEMENT		
AMORT.DEROGAT. PROV. /RENOUVELL. IMMOB.		
RESERVES PLUS-VALUES NETTES D'ACTIF		
IMMOBILISATION GREVE DE DROITS		
<b>TOTAL FONDS PROPRES I</b>	<b>90 420,86</b>	<b>91 781,57</b>
COMPTES DE LIAISON		
<b>TOTAL II</b>		
PROVISIONS POUR RISQUES	7 687,32	
PROVISIONS POUR CHARGES		
FONDS DEDIES	28 750,00	65 496,00
<b>TOTAL III</b>	<b>36 437,32</b>	<b>65 496,00</b>
<b>DETTES</b>		
EMPR. & DETTES AUPR. ETAB. CREDIT		
EMPRUNTS ET DETTES FI. DIVERSES		
AVANCES ET ACOMPTES RECUS/CDES		
REDEVABLES CREDITEURS		
DETTES FRIS ET CPTES RATTACHES	8 979,60	19 991,60
DETTES FISCALES ET SOCIALES	29 642,34	
DETTES SUR IMMO ET CPTES RATT.		
AUTRES DETTES	122 816,62	23 613,91
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	14 531,59	13 096,10
<b>TOTAL IV</b>	<b>175 970,15</b>	<b>56 701,61</b>
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (4)		
<b>TOTAL V</b>		
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>302 828,33</b>	<b>213 979,18</b>

**RESULTAT**  
au 31/12/2011

<b><u>CHARGES</u></b>	<b>EXERCICE N</b>	<b>EXERCICE N-1</b>
	<b>Total</b>	<b>Total</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
ACHATS DE MARCHANDISES		
VARIATION DE STOCK		
ACHATS MAT. 1ERE AUTRES APPRO.		
VARIATION DE STOCK		
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXT.	507 550,82	682 211,50
IMPOTS TAXES ET VERS. ASSIMILE	2 014,66	
SALAIRES ET TRAITEMENTS	97 529,56	
CHARGES SOCIALES	24 237,68	204,74
DOTATION AUX AMORT. ET PROV.		
/IMMO : DOT. AUX AMORT.	5 711,34	3 896,23
/IMMO : DOT. AUX PROV.		
/ACTIF CIRC. : DOT. AUX PROV.		5 110,52
RISQUES & CHARGES : DOT. PROV	7 687,32	
SUBVENTIONS ACCORDEES PAR L'AS		
AUTRES CHARGES	474,47	
<b>TOTAL CHARGES EXPLOITATION (1)</b>	<b>645 205,85</b>	<b>691 422,99</b>
<b>QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN (2)</b>		
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
DOTATION AUX AMORT. ET PROV.		
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES		
DIFF. NEGATIVES DE CHANGE		
CHARGES NETTES SUR CESSIONS VM		
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
SUR OPERATIONS DE GESTION	15 391,75	5 585,05
SUR OPERATIONS EN CAPITAL		118,65
DOTATION AUX PROV. REGLEMENTEE		
DOTATION AUX AMORT. EXCEPTION.		
DOT. AUX PROV. REGLEM. STOCKS		
<b>TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (4)</b>	<b>15 391,75</b>	<b>5 703,70</b>
<b>PARTICIPATION DES SALAIRES RESSOURCES AFFECTEES (5)</b>		31 246,00
<b>IMPOTS SUR LES SOCIETES (6)</b>		
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>660 597,60</b>	<b>728 372,69</b>
<b>SOLDE CREDITEUR = BENEFICE</b>	<b>1 056,93</b>	<b>18 779,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>661 654,53</b>	<b>747 151,69</b>

## C.S.R. DU THELLE BRAY

**RESULTAT**

au 31/12/2011

<b><u>PRODUITS</u></b>	<b>EXERCICE N</b>	<b>EXERCICE N-1</b>
	<b>Total</b>	<b>Total</b>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION :</b>		
VENTES DE MARCHANDISES		
PRESTATIONS SERVICES	263 275,56	306 622,09
<b>SOUS-TOTAL A</b>	<b>263 275,56</b>	<b>306 622,09</b>
PRODUCTION STOCKEE		
PRODUCTION IMMOBILISEE		
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	337 590,46	427 216,30
REPRISES/PROV. TRANS. DE CHAR	5 170,64	
COLLECTES	100,00	
COTISATIONS	190,00	260,00
AUTRES PRODUITS		160,00
<b>SOUS-TOTAL B</b>	<b>343 051,10</b>	<b>427 636,30</b>
<b>TOTAL PRODUITS EXPLOITATION (1)</b>	<b>606 326,66</b>	<b>734 258,39</b>
<b>QUOTES-PARTS DE RESULTAT/OPER.</b>		
<b>FAITES EN COMMUN (2)</b>		
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
DE PARTICIPATION		
D'AUTRES VMP ET CREANCES		
AUTRES INTERETS ET PROD. ASSIM	702,93	148,05
REPRISES/PROV.		
TRANSFERT DE CHARGES		
DIFF. POSITIVES DE CHANGES		
PRODUITS NETS SUR CESSION VMP		
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS (3)</b>	<b>702,93</b>	<b>148,05</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
SUR OPERATIONS DE GESTION	5 790,95	9 989,93
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	12 087,99	2 755,32
REPRISES/PROV.		
TRANSFERT DE CHARGES		
<b>TOTAL PDTS EXCEPTIONNELS (4)</b>	<b>17 878,94</b>	<b>12 745,25</b>
Reprise des ressour non utilisées des ex ant	36 746,00	
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>661 654,53</b>	<b>747 151,69</b>
<b>SOLDE DEBITEUR = PERTE</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>661 654,53</b>	<b>747 151,69</b>

## ANNEXE 2011

Annexe au bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2011 dont le total est de € 302 828.43 et au compte de résultat dont le total est de € 661 654.53 et dégageant un excédent de € 1 056.93.

L'exercice social a une durée de douze mois, correspondant à l'année civile et couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2011.

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels établis au titre de l'exercice 2011.

### I – FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les faits marquants au cours de l'exercice sont :

- Ouverture au public de l'épicerie solidaire au 15/01/2011,
- Sortie du réseau ADCRO accompagné du transfert du personnel encore employé par l'Association Départementale et reprise complète de la fonction Employeur,
- Réorganisation, investissement et formation en vue du fonctionnement en autonomie,
- Evolution des financements « pilote » du Conseil Général vers un financement « animation globale et vie locale »,
- Année de renouvellement d'agrément CAF,
- Adhésion à l'UNION des Centres Sociaux,
- Réflexion sur adhésion à la Fédération des Centres Sociaux.

### II – PRINCIPES – REGLES ET METHODES COMPTABLES

#### II – 1. Principes généraux

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence du plan comptable général.

Les conventions suivantes ont été respectées :

- Continuité d'exploitation,
- Indépendance des exercices,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été établie par référence à la méthode dite des coûts historiques.



## II – 2. Principes comptables

Les principes comptables retenus pour l'établissement des comptes annuels sont conformes aux dispositions prévues par le Code de Commerce, par le Plan Comptable Général (CRC n°99-01 du 16 février 1999 et CRC n° 99-03 du 29 avril 1999) et pour les particularités liées à l'activité de Centre Social, les dispositions particulières du plan comptable des Centres Sociaux de 1984 adapté en 1999.

## II – 3. Changement de méthode.

Aucun changement de méthode n'est intervenu au cours de l'exercice.

## II – 4. Informations complémentaires pour donner une image fidèle.

### 1-Immobilisations incorporelles et corporelles.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le plan suivant:

- Immobilisations incorporelles	- durée : 12 mois	- mode: Linéaire
- Installations générales	- durée : 5 à 10 ans	- mode: Linéaire
- Agencements divers	- durée : 5 à 10 ans	- mode: Linéaire
- Matériel de transport	- durée : 5 ans	- mode: Linéaire
- Matériel de bureau	- durée : 5 ans	- mode: Linéaire
- Matériel informatique	- durée : 3 ans	- mode: Linéaire
- Mobilier	- durée : 5 à 10 ans	- mode: Linéaire
- Matériel d'activité	- durée : 5 ans	- mode: Linéaire

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

### 2-Créances et dettes.

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation des créances est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### 3- Subventions.

Les subventions inscrites au bilan sont représentatives de subventions d'investissements destinées au financement de biens immobilisés nécessaires à l'exploitation. Conformément aux dispositions du plan comptable, elles sont rapportées au compte de résultat au rythme des amortissements des biens ainsi concernés.

#### 4- Notion de résultat courant et exceptionnel.

Les éléments des activités ordinaires même exceptionnels par leur fréquence ou leur montant sont compris dans le résultat courant. Seuls les éléments ne se rapportant pas aux activités ordinaires de l'entreprise ont été comptabilisés dans le résultat exceptionnel.

La règle CNAF nous oblige à utiliser le compte 671....pour tous les écarts de règlement au lieu du compte 6580000 qui irait en résultat courant.

#### 5- Tableau récapitulatif de la variation des Fonds associatifs.

COMPTES LIBELLE	SOLDE D'OUVERTURE AU 01/01/2011	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	SOLDE DE CLOTURE AU 31/12/2011
FONDS ASSOCIATIF AVEC DROIT DE REPRISE				
FONDS ASSOCIATIF SANS DROIT DE REPRISE				
RESERVES LEGALES				
AUTRES RESERVES	33 894,68			33 894,68
LEG ET DONATION				
RESERVES DE TRESORERIE				
RESERVES SUR INVESTISSEMENTS				
RESERVES DE COMPENSATION (1)	158,01		158,01	
REPORT A NOUVEAU	2 538,81	22 160,09	-	24 698,90
RESULTAT SOUS CONTROLE TIERS FINANCEUR(1)	-1 239,57		-1 239,57	
DEPENSES REFUSEES SAAD	-116,00		-116,00	
RESULTAT DE L'EXERCICE	22 160,09	1 056,93	22 160,09	1 056,93
RESULTAT DE L'EXERCICE SAAD (1)	-3 381,09		-3 381,09	
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	37 766,64	1 595	8 591,29	30 770,35
RESERVES REGLEMENTEES				
<b>TOTAL</b>	<b>91 781,67</b>	<b>24 812,02</b>	<b>26 172,73</b>	<b>90 420,96</b>

(1) Les résultats sous contrôle de tiers financeurs concernant l'activité SAAD (services à la personne) au titre des exercices 2009 et 2010 pour respectivement -1 239,57 € et -3 381,09 € ainsi que les dépenses refusées au titre des mêmes services pour -116 € ont été transférés à l'Association Départementale (l'ADSCRO) détentrice des autorisations. En effet, au 31/12/2010, le Conseil Général de l'Oise a signifié à l'Association que les autorisations relatives aux services à la Personne avaient été attribuées à l'ADSCRO.

## II – 5. Règles de comptabilisation des financements non utilisés à la clôture de l'exercice.

- Financement non utilisés à la clôture servant à financer des charges sans affectation précise : à mettre en Produits constatés d'avance ;
- Financement non utilisés à la clôture servant à financer des charges avec affectation précise : à mettre en fonds dédiés ;
- Financement non utilisés à la clôture servant à financer des immobilisations sans affectation précise : à mettre en subvention d'investissements ;
- Financement non utilisés à la clôture servant à financer des immobilisations avec affectation précise : à mettre en subvention d'investissements.

## III – COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

### III - 1 Notes au bilan :

- Immobilisations incorporelles et corporelles

IMMOBILISATIONS	Valeur brute 2010	Augmentations	Diminutions	Valeur brute 2011
<b>Immobilisations Incorporelles</b>	<b>7 023,76</b>	<b>2 781,10</b>	<b>0,0</b>	<b>9 804,86</b>
Frais d'établissement	0,00	0,00	0,00	0,0
Conces., brevets, licences	7 023,76	2 781,10	0,00	9 804,86
Conces., brevets, licen. format	0,00	0,00	0,00	0,0
<b>Immobilisations Corporelles</b>	<b>91 497,18</b>	<b>5 390,31</b>	<b>0,0</b>	<b>96 887,49</b>
Matériel subventionné	3 292,88	0,00	0,00	3 292,88
Matériel d'activité	14 028,09	0,00	0,00	14 028,09
Matériels communs	1 651,67	0,00	0,00	1 651,67
Matériel animation globale	0,00	0,00	0,00	0,0
Installations, agencements	13 318,79	4 167,40	0,00	17 486,19
Matériel de transport	22 995,60	0,00	0,00	22 995,60
Mat. bureau, informatique	24 397,26	1 222,91	0,00	25 620,17
Matériel Audiovisuel	0,00	0,00	0,00	0,0
Mobilier	11 812,89	0,00	0,00	11 812,89
<b>Immobilisations Financières</b>	<b>352,50</b>	<b>0,00</b>	<b>0,0</b>	<b>352,50</b>
Participations évaluées par mise en	0,00	0,00	0,00	0,0
Autres participations	352,50	0,00	0,00	352,50
Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,0
Prêts et autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,0
Autres	0,00	0,00	0,00	0,0
<b>TOTAL</b>	<b>98 873,44</b>	<b>8 171,41</b>	<b>0,0</b>	<b>107 044,85</b>

Les nouvelles règles sur les actifs (règlement CRC n°2002-10 et n°2004-06) ont bien été prises en comptes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005 et il n'y a eu aucun impact sur les fonds associatifs. L'établissement bénéficie des règles de simplification offertes aux « PME » pour les biens non décomposables.

## Commentaires

- **Immobilisations incorporelles et corporelles**

Les mouvements réalisés au cours de l'exercice concernent l'achat d'une vitrine extérieure, d'un PC munis du logiciel de comptabilité Cloé et du module immobilisation, d'un antivirus, du logiciel EBP, ainsi que de l'équipement pour l'épicerie solidaire (congélateurs, agencement de la réserve).

- **Amortissements**

AMORTISSEMENTS	Amortis. 2010	Dotations	Reprises	Amortis. 2011
<b>Immobilisations Incorporelles</b>	<b>6496,15</b>	<b>1091,97</b>	<b>0,0</b>	<b>7588,12</b>
Frais d'établissement	0,00	0,00	0,00	0,0
Conces., brevets, licences	6496,15	1091,97	0,0	7588,12
Conces., brevets, licen. format	0,00	0,00	0,00	0,0
<b>Immobilisations Corporelles</b>	<b>73 757,80</b>	<b>4619,37</b>	<b>0,0</b>	<b>78377,17</b>
Matériel subventionné	1876,93	328,70	0,00	2205,63
Matériel d'activité	12510,63	448,11	0,00	12958,74
Matériel animation globale	0,00	0,00	0,00	0,0
Matériels communs	1651,67	0,00	0,00	1651,67
Installations, agencements	12870,76	819,60	0,00	13690,36
Matériel de transport	22995,60	0,00	0,00	22995,60
Mat. bureau, informatique	21249,60	1818,11	0,00	23067,71
Mat. Audiovisuel	0,00	0,00	0,00	0,0
Mobilier	602,61	1204,85	0,00	1807,46
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>80253,95</b>	<b>5711,34</b>	<b>0,0</b>	<b>85965,29</b>

Ventilation des dotations aux amortissements	Amortissements			Amort. dérogatoires		
	Immobilisations amortissables	Linéaires	Dégressifs	Exception.	Dotations	Reprises
Frais d'étab. R&D						
A. immo. incorpo.		1091,97				
<b>Immo. incorpo.</b>		<b>1091,97</b>				
Terrains						
Const. /sol propre						
Const. /sol d'autrui						
Constr. installations générales agents						
Instal. tech. mat. & outil. indust.		776,81				
Instal. générales		819,60				
Mat. de transport		0,00				
Mat. de bureau		1818,11				
Mobilier		1204,85				
Emballages récup.						
<b>Immo. corporelles</b>		<b>4619,37</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>5711,34</b>				

• **Etats des créances et des dettes :**

<b>Créances</b>	<b>Mont. brut</b>	<b>A 1 an au +</b>	<b>Plus 1 an</b>
Créances rattachées à des participations	0,00	0,00	
Prêts	0,00	0,00	
Autres immobilisations financières	0,00	0,00	
Clients douteux litigieux	2714,33	2714,33	
Autres créances clients (1)	91198,79	91198,79	
Créances représ. de titres prêtés	0,00	0,00	
Personnel et comptes rattachés	0,00	0,00	
S.S. et autres organismes sociaux	0,00	0,00	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	0,00	0,00	
Divers (2)	36699,57	36699,57	
Groupe et associés	0,00	0,00	
Débiteurs divers	17331,63	17331,63	
Charges constatées d'avance	659,65	659,65	
<b>Etat des créances</b>	<b>148603,97</b>	<b>148603,97</b>	

<b>Dettes</b>	<b>Mont. brut</b>	<b>A 1 an au +</b>	<b>+ d'1 an</b>	<b>+5 ans</b>
Emp. oblig. convertibles	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00	0,00
Emp. & det. auprès ets de crédit	0,00	0,00	0,00	0,00
à 1 an max. à l'origine	0,00	0,00	0,00	0,00
à plus de 1 an à l'origine	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts et dettes financ. Divers	0,00	0,00	0,00	0,00
Fournisseurs et comptes rattachés	8979,60	8979,60	0,00	0,00
Personnel et comptes rattachés	7577,01	7577,01	0,00	0,00
S.S. et autres organismes sociaux	21125,67	21125,67	0,00	0,00
Etats et autres collect. publiques	939,66	939,66	0,00	0,00
Autres impôts, taxes et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes sur immob. et cptes ratt.	0,00	0,00	0,00	0,00
Groupe et associés	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres dettes	122816,62	94408,62	0,00	28408,00
Produits constatés d'avance	14 531,59	14531,59	0,00	0,00
<b>Etats des dettes</b>	<b>175970,15</b>	<b>147562,15</b>	<b>0,0</b>	<b>28408,00</b>

(1) Créances usagers, collectivités et partenaires.

(2) Subventions de fonctionnements à recevoir.

- **Etats des provisions :**

Provisions	A l'ouvert,	Augment, <sup>o</sup>	Diminut <sup>o</sup>	A la clôture
<b>Provisions réglementées</b>				
Pour litiges	0.00	7 589,32	0	7 589.32
Pour pertes sur marché à terme				
Pour amendes & pénalités				
Pour pertes de change				
Pour pensions & obligations		98,00		98,00
Pour impôts				
Pour renouvel. des immob <sup>o</sup> .				
Pour grosses réparations				
Autres provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Prov. Pr risques &amp; charges</b>	<b>0.00</b>	<b>7687.32</b>	<b>0,00</b>	<b>7687.32</b>
Immob. incorporelles				
Immob. corporelles				
Immob. titres équivalence				
Immob titres de particip.				
Immob. financières				
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients	5110,52	0,00	2396.19	2714,33
Autres pour dépréciation	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Prov. pour dépréciation</b>	<b>5110.52</b>	<b>0,00</b>	<b>2396.19</b>	<b>2714,33</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5110,52</b>	<b>7687,32</b>	<b>2396,19</b>	<b>10401,65</b>
dont dotations et reprises - d'exploitation		7687.32	2396.12	
- financières				
- exceptionnelles				
Titres mis en équivalence				

- **Détail des fonds dédiés :**

Fonds dédiés	A l'ouvert.	Augment. <sup>o</sup>	Diminut <sup>o</sup>	A la clôture
Fonds dédiés	65496,00	0.00	36746,00	28750,00
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>65496,00</b>	<b>0.00</b>	<b>36746,00</b>	<b>28750,00</b>

Les fonds dédiés constitués en 2009 pour un montant de **34 250 €**, dont **25 500 €** pour l'aménagement des locaux. Une reprise sur les fonds dédiés à l'aménagement des locaux d'un montant de 13 500 € pour palier la perte constatée en 2011 des frais d'exploitation 2010 du bâtiment alsh non pris en charge par la commune d'auneuil. Ce qui ramène la provision 2009 à un montant de **20 750 €**.

Les fonds dédiés constitués en 2010 pour un montant de 31246.00 €, dont 25 000 € pour sortie du réseau ADCSRO et 6 246.00 € concernant une subvention du Conseil Général pour l'activité PEL 2011 : Reprise de la subvention du Conseil Général d'un montant de 6 246 € concernant l'année 2011, et reprise de la somme de 17 000 sur la sortie du réseau ADCSRO, cela concernant les différents frais tels que les frais de sous traitance 2011, les frais de formation divers et la mise en place de la fonction employeur. Ramenant les fonds dédiés 2010 à la somme de **8 000 €** pour sortie du réseau ADCSRO.

Le total des provisions s'élevant ainsi à un montant de **28 750.00 €**

- **Détail des charges et produits constatés d'avance:**

<b>Produits constatés d'avance</b>	<b>Montant</b>
Conseil Général Musique 2012	2550,00
Mairie Villotran Acompte 2012	41,00
ASP Acompte janvier 2012	1409,59
Usagers Atelier Bijoux 2012	318,00
Usagers Danse Afro 2012	1624,00
Usager Speedminton 2012	526,00
Usagers Musique 2012	5508,00
Usagers Scrapbooking 2012	1260,00
Usagers Art Floral 2012	520,00
Usagers Atelier Cartonnage 2012	621,00
Usagers Atelier Informatique 2012	154,00
<b>TOTAL</b>	<b>14531,59</b>

<b>Charges constatés d'avance</b>	<b>Montant</b>
Orange abon 2012	113,20
Abonnement Boite postale	70,56
SFR Internet 01/12	20,21
ACS Téléalarme 2012	455,68
<b>TOTAL</b>	<b>659,65</b>

- **Comptes courants**

A la clôture de l'exercice, le Centre Social détient auprès de l'Association Départementale des Centres Sociaux Ruraux de l'Oise (A.D.C.S.R.O.), un solde créditeur de € 94 408,61 au titre des opérations relatives à l'exercice 2011 et antérieurs, ainsi qu'un solde créditeur de € 28 408,00 au titre de la provision départ en retraite constituée de 2004 à 2011.

- **Dettes financières**

Néant



- **Effectif moyen**

L'ensemble du personnel est mis à disposition par l'Association Départementale des Centres Sociaux Ruraux de l'Oise.

### **III – 2 Notes au compte de résultat**

- **Frais communs (sous-traitance paie, compta,...) et frais de siège**

Les charges de l'Association Départementale des Centres Sociaux Ruraux de l'Oise sont ventilées en frais de siège (fonction fédératrice) et frais communs (fonction technique).

Le total des frais de siège, diminué des produits propres au siège, est réparti à parts égales entre les 10 centres

Les frais communs relatifs aux services techniques rendus par l'Association Départementale des Centres Sociaux Ruraux pour le centre (paie, comptabilité, gestion sociale et administrative) sont supportés par les différents services et activités en fonction des réalisations constatées sur l'exercice et sur la base des participations (horaires, journalières ou forfaitaires) retenues pour le budget, le solde est ensuite réparti à part égale sur les 10 Centres Sociaux et affecté en Pilotage de Projet. Ainsi en 2011, la participation demandée pour le Centre Social d'Auneuil est de :

- Sous-traitance paie compta ALSH : 2 952.17 €
- Sous-traitance paie compta pilotage : 10 232.39 €
- Fonction politique (frais de siège) : 7 531.53 €

**Résultat exceptionnel**

	<b>Produits</b>	<b>Charges</b>
Prestations Chèques CESU Parotin		46.56
Achat carnet ANCV		5.98
Différence Subv Invest CAF 2 sites		3.28
Solde PKF 2010		472.64
Modification erreur facture Dyvor 072010		21.66
Facture mairie auneuil Gaz Bâtiment administratif		284.00
Régul Conseil Général remb matos2010		0.67
Facture mairie Auneuil Gaz Urbaine 2s2010		1036.89
Régul CCMO		0.13
Perte RAR Mairie Auneuil frais exploitation alsh		13 500.04
Ecart de caisse bourse aux jouets		19.90
Carsat Prix Bénévolat épicerie	1000.00	
Regul sur complt net sal csrtb2011	34.75	
Remb habitat formation bafa rochat 2010	240.47	
Regul Les templiers Camp 2010	712.60	
Regul CPAM 2010 Buffettrille	80.00	
Règlement Usagers année antérieure	526.99	
Solde CG remb Maillard 2009	500.20	
Indemnité prévoyance Monnier 2010 ADCSRO	2695.94	
Reprise Quote Part subv	8591.29	
Produits d'activité Module insertion	3496.70	
<b>Total</b>	<b>17878,94</b>	<b>15391.75</b>

**IV – ENGAGEMENT FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS**

- *Aucun engagement financier.*

**V – DETAIL DES MOUVEMENTS DES HAUTS DE BILAN**

Voir point II-4-5 Tableau de variation des fonds associatifs

# **CENTRE SOCIAL RURAL DU THELLE BRAY**

Association Loi 1901  
Siège social : BP 30  
60390 Auneuil

## **Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

**Audit Conseil Expertise, SA**  
*Membre de PKF International*  
Commissaire aux Comptes  
17, boulevard Augustin Cieussa  
13007 Marseille

46, rue Paul Valéry  
75016 Paris

**Audit Conseil Expertise, SA**  
*Membre de PKF International*  
Commissaire aux Comptes  
17, boulevard Augustin Cieussa  
13007 Marseille

46, rue Paul Valéry  
75016 Paris

**CENTRE SOCIAL RURAL DU THELLE BRAY**

Association Loi 1901  
Siège social : BP 30  
60390 Auneuil

**Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

Aux membres de l'Association,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, en application de l'article R. 314-59 du code de l'action sociale et des familles, il nous appartient de vous communiquer, le cas échéant, certaines informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'organe délibérant.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Paris, le 25 juin 2012

**AUDIT CONSEIL EXPERTISE, S.A**  
**Commissaire aux comptes**



Guy CASTINEL